

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités et acteurs publics des territoires peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire
- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

OBJET

Par la signature de la présente charte, la Métropole Aix-Marseille-Provence, représenté(e) par la Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Pour vous accompagner dans votre action visant à mobiliser et à fédérer administrés, salariés et les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME vous accompagneront dans l'appropriation de celle-ci et vous fourniront un kit de communication.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

la Métropole Aix-Marseille-Provence est parfaitement informée que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elles passent notamment par :

Réduire l'utilisation de la climatisation

- en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C

Agir sur l'éclairage des locaux et équipements publics et sur l'éclairage public

- en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
- en éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
- en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux

Modérer les consommations liées aux appareils électroniques

- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

La Métropole Aix-Marseille-Provence a déjà engagé des actions de sobriété mais prévoit de tester de nouvelles mesures pérennes comme :

Réduire la saison de chauffe :

- fixer la saison de chauffe de la fin de vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques.

Réduction de la température dans les différents équipements.

- Faire le test de baisser entre 9h et 12h les températures (quand la température extérieure remonte), réchauffer entre 12h et 18h puis couper entre 18h et 21h lors des pics de consommation.
- Favoriser les regroupements des agents, réduction des m2 chauffés.

Réduire les horaires d'ouvertures des établissements publics

- Fermer les médiathèques, équipements sportifs et bâtiments « non essentiels » les mois de janvier et/ou février qui sont les plus froids et lorsque la fréquentation est faible.
- Fermeture des piscines durant la période de Noël car la fréquentation est très faible.

Modérer les consommations liées aux appareils électroniques et électriques

- Suppression des convecteurs électriques et de certains équipements électriques individuels.

Agir avec les communes

- Un courrier à tous les maires invitant à baisser en intensité et à réduire le temps de l'éclairage public dans les zones d'activités notamment.

LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES SIGNAUX EcoWATT

EcoWatt permet de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque acteur public étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

En tant que gestionnaire d'équipements publics

Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics lors des alertes EcoWatt

- Baisser les températures de consigne des bâtiments chauffés à l'électricité (journée « enfile ton pull de Noël »).
- Baisser à 12°C ou 14°C les bâtiments vides (- 5 degrés revient à environ 30 à 35 % de réduction des consommations sur la durée de la baisse des températures).

☒ **Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt**

- Organiser le regroupement d'agents en salles de réunions et par équipes entières pour pouvoir éviter d'ouvrir certains bureaux ou regrouper des services afin de ne pas utiliser des sites non performants sur le plan énergétique.
- Couper les recharges de voitures électriques sur la tranche 8h-13h sur les sites métropolitains.
- Couper certains équipements non vitaux. La continuité de service devra être maintenue pour les missions essentielles - collecte, propreté, voirie, transport, eau assainissement.
- Suspension de tous les serveurs dédiés aux services en test (50% du parc serveur).

En tant qu'acteur public

☒ **Relayer les signaux d'alerte** auprès de la population via les différents outils de communication disponibles et notamment sur les réseaux sociaux

- **Etre lanceur d'alerte vis-à-vis des habitants du territoire : la Métropole et RTE s'entendent pour que l'application « la Métropole dans ma poche » soit le relais, auprès des habitants du territoire, du dispositif ECOWATT, qui permet de prévoir et lancer l'alerte en cas de pointe de consommation et de risque fort.**

☒ **Inciter le grand public à s'impliquer** en donnant de la visibilité à l'externe au dispositif EcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr

- en communiquant sur les actions mises en place
- en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics

☒ **Diminuer l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt**

- Enjoindre les communes à prendre toutes les mesures requises concernant les éclairages publics non essentiels.

En tant qu'employeur

☒ **Imposer une fin de journée à 17h00 dans les bureaux et désigner un « serre-file » à chaque étage/ bâtiment ayant pour mission d'éteindre les locaux avant 17h30.**

☒ **Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**

- en les incitant à s'inscrire sur le site web www.monecowatt.fr
- en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)

☒ **Communiquer et valoriser en interne** le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition

☒ **Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes** sur le lieu de travail en les invitant

- à éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, l'acteur public identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : Lootvoet

Prénom : Marie

Fonction : Chef de service énergie

Téléphone : 07 77 67 97 72

Adresse électronique : marie.lootvoet@ampmetropole.fr

Adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires EcoWatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), EcoWatt serait la plateforme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises et acteurs publics partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui Non

Souhaitez-vous que votre logo soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui Non

Fait à _____ le / /

Signature et tampon